

219C2588
FR0011284991-OP025-R03

4 décembre 2019

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

FUTUREN
(Euronext Paris)

Le 4 décembre 2019, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions FUTUREN, déposée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société anonyme EDF Renouvelables et de la société anonyme de droit belge EDF Energies Nouvelles Belgium (les « co-initiateurs ») (cf. D&I 219C2562 du 4 décembre 2019).

La note d'information des co-initiateurs (visa n°19-558 en date du 3 décembre 2019) et la note en réponse de la société FUTUREN (visa n°19-559 en date du 3 décembre 2019) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **5 au 18 décembre 2019** inclus. Par ailleurs, il est prévu que le retrait obligatoire intervienne le **20 décembre 2019** après la publication de l'avis de résultat et de mise en œuvre du retrait obligatoire par l'Autorité des marchés financiers.

Kepler Cheuvreux se portera acquéreur sur le marché, pour le compte des co-initiateurs, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par les co-initiateurs. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre publique de retrait et son calendrier détaillé.